

Interrogation sur la magistrature

Par **titoom**, le 15/02/2012 à 21:14

Bonjour à tous,

J'ai une question qui me trotte dans la tête depuis bien longtemps et à laquelle je n'arrive pas à répondre.

J'aimerai savoir s'il est possible, suite à la réussite du concours ENM, de faire très rapidement du judiciaire (c'est à dire (et surtout :p) juge d'instruction, juge d'application des peines, juges à la Cour d'Assise, au tribunal correctionnel etc ...

Car ce qui me fais peur, c'est que même si je passe le concours (ce qui serait déjà un miracle), je me retrouve dans une juridiction qui ne fasse pas du tout de judiciaire [smile31]

N'hésitez pas à me reprendre si je fais des confusions, c'est une idée d'orientation totalement nouvelle pour moi [smile3]

Merci à tous :)

Par **gregor2**, le 15/02/2012 à 21:34

Avec tes résultats tu vise haut [smile4] (et tu as bien raison [smile3]), ce que je sais est modeste mais pourra t'intéresser, ceux qui passent le concours deviennent auditeurs de justice et ils approchent plusieurs corps de métiers, ils assistent obligatoirement des avocats, des juges d'instruction et autres juges pour approcher concrètement les métiers et acquérir une certaine expérience de terrain (au programme des délibérés aux assises et dans différentes juridictions également), et ça pendant 31 mois, ensuite c'est comme pour l'ENA; le meilleur choisit sont affectation, le deuxième choisit dans ce qu'il reste etc ... donc le mieux placé a le plus de choix -

après comment ça se passe ? est ce qu'ils choisissent le métier et leur lieu d'affectation ? L'un ou l'autre ? Je ne sais pas ... Comment ça se passe au cours de l'évolution de leur carrière (tant au niveau professionnel que géographique) ? je ne sais pas ... Mais j'imagine que dans la mesure où ils sont rémunérés pour étudier (en tant qu'auditeurs de justice) ils ont une période pendant laquelle ils ne peuvent pas choisir grand chose ... ça semble être du domaine du logique -

[citation]je me retrouve dans une juridiction qui ne fasse pas du tout de judiciaire[/citation]
L'ENM forme des magistrats, où pourrais tu te retrouver ailleurs que dans l'ordre judiciaire ?

les "magistrats administratifs " ne viennent pas de l'enm -

après il y a des procureurs de la république dans les CAA, quelques magistrats dans certaines juridictions par ci par là mais c'est plutôt rare et je n'en sais pas beaucoup plus que toi (cour sur les institutions juridictionnelles) :p

ps: sur le site de l'enm tu as les meilleures copies en téléchargement, (des x dernières années), la plupart des sujets nous est inaccessible mais on y retrouve beaucoup de notions qu'on connaît et surtout ça te donne une idée du niveau technique et linguistique attendu (dans la veine des livres d'annales dont on a parlé), à bon entendeur ;)

D'autres auront peut-être de meilleures réponses qui pourront nous intéresser [smile4]

Par **titoom**, le **20/02/2012 à 09:15**

[citation]Tu ne parles pas tant du judiciaire, TOUS les magistrats font du judiciaire, mais du DROIT PENAL. [/citation]

Je l'avoue, c'est ce que je voulais essayer de dire [smile4]

Rentrer dans l'ENM serait vraiment bien, seulement, si l'on est assigné pour 10 ans à un Tribunal d'Instance sans pouvoir avoir l'occasion de toucher au pénal, je préfère de loin revenir à mon projet initial: Lieutenant de police.

Après, cela peut paraître un peu prétention de vouloir devenir Juge d'instruction directement ... mais le côté enquête du métier m'attire énormément.

Ps: Merci Gregor pour ta réponse [smile3]